



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF

Délibération n° 2010/06/07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIERE**

SEANCE DU 03 JUN 2010

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération

48

48

34

DATE DE LA CONVOCATION

25 mai 2010

L'an deux mille dix, le 03 juin, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, commune de Saint Junien la Bregère sur la convocation en date du 25 mai 2010, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON CHAUTEMPS, COULON, CHAPUT, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, LEGROS, CHABROUX, ROYERE Joël, MEUNIER, GUILLAUMOT, PEROT, PAMIES, COUSSEIROUX, CUISSOT, CADROT, PRIOUL, MEYER, DELARBRE, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, LEHERICY, LEFAURE, LABORDE, PATEYRON J.Louis

Mmes SPRINGER, CHAUVAT-POUGET, JOUANNETAUD, COUSSEIROUX, PATEYRON, BATTUT

Suppléants : MM

Suppléantes : Mmes COULAUD, TRESMONTAN

Excusés : Mmes BATTISTON, CHENEVEZ,

MM JOUHAUD, RIGAUD, PATEYRON Christian, CHAUSSADE, RABETEAU, SCAFONE, LAKROUF, FERRAND

OBJET : Aménagement du sentier « Sur les pas de Martin Nadaud » – plan de financement

Le Président rappelle que par la délibération du 9 octobre 2007 n°2007/10/13, le Conseil Communautaire a autorisé une modification statutaire visant à inscrire le chemin de randonnée thématique « Sur les pas de Martin Nadaud » au sein de la compétence « aménagement de chemins de randonnée intercommunaux »

Il explique qu'en vue de compléter l'offre touristique que propose l'espace muséographique de la Maison de Martin Nadaud (La Martinèche), l'élaboration d'un sentier thématique a été réalisé en partenariat avec la commune, la section du bourg de Soubrebost, les associations « Soubrebost au fil du temps » et « Les Amis de Martin Nadaud ».

L'objectif de ce sentier d'une dizaine de kilomètres est de proposer une promenade divertissante et pédagogique qui permette au grand public de découvrir une partie des richesses patrimoniales de la commune de Soubrebost à travers l'histoire de Martin Nadaud.

Ce sentier thématique s'appuie sur les mémoires de Martin Nadaud, qui sert de leitmotiv tout au long du parcours. Ainsi, les visiteurs suivront les chemins empruntés par Martin Nadaud au gré desquels ils découvriront des chaos rocheux mystérieux (Pierre aux neufs gradins, Pierre du duveix), l'histoire locale (vie de Martin Nadaud, histoire des maçons de la Creuse), les particularités du patrimoine bâti (église classée aux Monuments Historiques, croix, maisons et granges en pierre de taille, cabane de carriers de la Croix de Courson), le patrimoine naturel et paysager par le biais de nombreux observatoires.

Le projet d'aménagement comprend :

- l'aménagement du sentier pour restaurer la possibilité de passage sur certains secteurs
- le balisage du sentier pour que les visiteurs repèrent facilement le tracé
- des panneaux d'information thématiques pour permettre au public d'appréhender et de décrypter les différents points d'intérêt rencontrés sur le site à travers les mots de Martin Nadaud
- un dépliant topoguide pour promouvoir le sentier et faciliter l'accès au public

D'une façon générale, les aménagements sont prévus de façon à préserver l'intérêt paysager de l'ensemble du circuit, à présenter un caractère ludique et pédagogique et à proposer une signalétique homogène avec les autres sentiers thématiques du territoire de la Communauté de communes de Bourgneuf – Royère de Vassivière.

Le Parc Naturel Régional de Millevaches a établi un schéma général d'interprétation du plateau de Millevaches en Limousin dans lequel ce sentier est intégré.

Dans ce cadre, au titre du contrat de Parc (Axe C - Millevaches, territoire à promouvoir et à découvrir / Fiche 22 – Créer un ensemble de sites d'interprétation du territoire), la Communauté de communes souhaite élaborer un partenariat technique et financier.

Par ce biais, les aides de l'Europe, de l'Etat et du Conseil Régional du Limousin pourront être sollicitées. A ce jour, la répartition du montant des aides par financeur n'est pas connue.

Le montant des travaux d'aménagement du sentier est estimé à 10 360,24 € TTC. Le montant de l'aide financière correspond à un forfait de 4 000 €/projet de sentier.

Dépenses en € TTC	Recettes en € TTC
- Ouverture des chemins (bûcheronnage/débroussaillage) : 2 777,20 € - Balisage peinture : 124 € - Fléchages, panneaux de départ et panneaux d'information thématique : 5 575,87 € - Matériaux pour fixation des flèches et panneaux : 113,09 € - Dépliant topoguide : 1 770,08 €	- Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin – Contrat de Parc – 38,6% : 4 000 € - Communauté de communes – 61,4% : 6 360,24 €
TOTAL DES DEPENSES : 10 360,24 €	TOTAL DES RECETTES : 10 360,24 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau :

- Approuve le plan de financement de l'opération tel que présenté dans la présente délibération
- Autorise le Président à solliciter les subventions nécessaires auprès du Parc Naturel Régional du Limousin
- Autorise le Président à engager les crédits nécessaires pour l'aménagement du sentier « Sur les pas de Martin Nadaud »
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à la présente délibération

2 ABSTENTIONS

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourganeuf, le 04 juin 2010
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD